

IVG et COVID-19 – PRISE EN CHARGE des PATIENTES

LIMITER les CONSULTATIONS PRESENTIELLES ⇒

TELECONSULTATIONS

le plus possible

Buts : limiter les déplacements, les contacts entre patientes et les contacts avec les soignants. Protection des soignants ++
Eviter le report des CS vers les hôpitaux.
Recourir en priorité à l'IVG Médicamenteuse

Assurer les demandes d'IVG ⇒

LE PLUS TÔT POSSIBLE

PRIVILÉGIER ⇒

*** L'IVG MÉDICAMENTEUSE (IVGM) à DOMICILE**

dans l'ordre des préférences

* L'IVGM en Structure de soins

* L'IVG CHIRURGICALE sous AL

* L'IVGC sous AG

PATIENTE COVID-19 +

Pas d'urgence à organiser l'IVG

CI relative à une hospitalisation (protection des soignants)

Si patiente hospitalisée pour signes infectieux : voir au cas par cas.

COVID-19 SUSPECTE

Si IVGM prévue en ville : pas de CI à réaliser l'IVG

Si hospitalisation envisagée :

G > 7SA demande d'un dépistage au centre 15

G entre 10 et 14SA :
statut Covid-19 INDISPENSABLE

Pas de signes cliniques de COVID-19

G < 7 SA : IVGM en ville

G > 7 SA : IVGM à l'Hôpital

1^e CS : **Téléphonique**

2^e CS : **Présentielle** car

prise de la Mifégyne

remise du Misoprostol

+ écho intra-muros si non faite en ville

+ possibilité de pose d'un Nexplanon

3^e CS : **téléphonique** 10 à 15j post-IVG

+ dosage **βHCG.**

IVG et COVID-19 – PRISE EN CHARGE des PATIENTES

Patientes confinées mineures :

Si représentant l'autorisation parentale au courant : procédure classique avec consultations téléphoniques conseillères conjugales et médecin.

Si la mineure ne souhaite pas la mise au courant du représentant l'autorisation parentale, risque de dépassement de délai légal à l'issue de la période de confinement. La patiente pourra alors être prise en charge selon des procédures adaptées. Des dispositions spéciales de dépassement du terme habituel vont être prises.

Antalgiques :

Les AINS peuvent être envisagés chez les patientes totalement asymptomatiques. (En accord avec les services infectiologie du CHU ou CH du territoire).

ATTENTION aux tableaux infectieux pauci-symptomatiques ou bâtards.

Pharmacovigilance : utilisation de la MIFEPRISTONE

- Pas de CI dans le cadre de l'IVGM ou en préparation cervicale dans l'IVGC
SAUF : CI dans l'asthme sévère non contrôlé par un traitement. (effet anti glucocorticoïde)
- Une veille sanitaire sera mise en place prochainement pour dépister un éventuel risque à son utilisation chez une patiente Covid-19 + (symptomatique ou non) et les patientes suspectes de COVID.
Envoyez un mail à l'adresse suivante : ivgcovid19@gmail.com ou tél. au Dr. Patrick FOURNET.

Risque d'embryofœtopathie : Recul insuffisant, à ce jour : aucune malformation décrite ou suspectée.

Si la demande d'IVG est motivée par cette crainte, rassurer les patientes.